

## **PROCEDURE ADMISSION IME « Les Cyprès »**

**1° Toute personne formulant une demande** de rencontre, de visite de l'établissement est reçue systématiquement, avec ou sans notification.

**2° A réception de la notification MDPH :**

- Un courrier de l'IME est adressé à la famille pour qu'elle nous fasse connaître sa volonté en faveur ou non d'une demande d'entrée dans notre établissement.
- Si réponse positive, une invitation téléphonique à une visite de l'IME leur est transmise par l'assistante sociale.

**3° Première rencontre avec l'IME :**

La famille est reçue par l'assistante sociale pour un entretien et une visite. A l'issue leur sont remis une fiche synthétique de présentation de la structure et un dossier administratif à remplir s'ils souhaitent inscrire leur enfant à l'IME.

**4° La visite avec le médecin et la psychologue de l'établissement :**

A réception du dossier complet. Un rendez-vous est pris pour organiser une rencontre de l'enfant et de sa famille avec le psychologue de l'IME, l'assistante sociale de l'IME et un cadre de l'établissement. Il s'agit de repérer les besoins et demandes exprimés tout en veillant à les resituer dans un parcours.

**5° L'étude de la candidature par la commission d'admission :**

Une commission composée de : Chef de service, assistante sociale, psychologue, médecin, directeur examine toutes les candidatures. Les critères utilisés sont :

- Nature du projet, des troubles et difficultés repérées en adéquations ou pas avec notre agrément et capacités de réponses.
- Urgence de la situation (Quels types de réponses existantes dans les mois à venir, s'il n'est pas admis à l'IME)
- Equilibre des pyramides des âges
- Disponibilité du transport.

**6° Prononciation de l'admission :**

Elle est prononcée par le directeur de l'IME et formulées aux usagers par l'assistante sociale. En cas d'impossibilité d'admission, la famille est appelée directement et reçoit un courrier.

**7° Admission :**

Le jour de l'admission, le RAE puis le directeur reçoivent séparément les usagers. Il leur est remis le livret d'accueil. Le chef de service présente le référent de l'enfant qui accompagne l'enfant dans son groupe.